

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE					année
Domaine :	DROIT, SCIENCE POLITIQUE, ECONOMIE					2021-24
Mention :	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Parcours :	DROIT DU TRAVAIL EXPERT					
Volume horaire étudiant :	105h	15h				120h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Céline LAURICHESSE Maître de conférences celine.laurichesse@u-bourgogne.fr Angélique THURILLET-BERSOLLE Maître de conférences angelique.thurillet-bersolle@u-bourgogne.fr	Suivi administratif de la formation continue Julie PROENCA Chargée d'ingénierie de formation ☎ 03.80.39.53.51 formation.continue-droit@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et sciences économiques et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le diplôme universitaire « Droit du travail expert » vise une spécialisation professionnelle de type juridique pour l'application du droit social en situations professionnelles.

Ce diplôme vise à faire acquérir une expertise en droit social par l'approfondissement et la valorisation de compétences juridiques préexistantes, pour des cadres de ressources humaines, des avocats et conseils juridiques, des titulaires de mandats électifs dans des institutions représentatives du personnel, des membres d'organisation syndicale ou professionnelle...

Il peut aussi constituer une spécialisation pour un juriste social junior.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Secteurs d'activité :

- services juridiques, Ressources Humaines, ou Relations Sociales d'entreprises privées (tous secteurs confondus) ;
- organisations professionnelles ;
- cabinet d'avocat.

Types d'emplois accessibles :

- consultant juridique spécialisé en droit social, juriste social ;
- cadre de ressources humaines (DRH, responsable relations sociales) ;

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Interpréter le droit social et anticiper son évolution pour :

- adapter l'organisation et la gestion du travail dans le secteur privé ;
- dégager les solutions juridiques appropriées par la gestion du « risque juridique », en prévention ou entraitement de contentieux ;
- engager un dialogue social dans le cadre de relations sociales ;
- comprendre les évolutions principales du droit social (finalités, notions, tendances, pouvoirs...) et développer une approche réflexive ;
- définir des stratégies juridiques normatives (négociation collective, gestion contractuelle...), judiciaires et en relations sociales (management, dialogue social...) ;
- s'adapter aux situations spécifiques des structures (groupes, dimension transnationale, très petites entreprises...) et aux évolutions et enjeux de la vie économique et sociale (réorganisations, santé au travail...) ;
- réaliser une veille juridique régulière ;
- analyser des situations pratiques sous l'angle du droit social pour déduire et exposer des solutions juridiques appropriées, assurant la sécurisation juridique et privilégiant l'innovation et l'anticipation ;
- utiliser les outils numériques pour travailler de manière autonome ou en équipe en mode collaboratif.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Capacité d'accueil : La capacité d'accueil sera déterminée par l'équipe pédagogique en fonction des demandes.

■ Admission sur dossier pour les candidats issus de la formation continue :

- Admission sur dossier de candidats par la voie de la formation professionnelle continue :
 - Titulaires d'un Master 1^{ère} année dans le domaine « administration économique et sociale » parcours AGE ou dans le domaine « droit, sciences économiques et politique » avec un parcours de droit privé ou dans le domaine des ressources humaines
 - Ou justifiant d'une expérience avérée en droit social permettant de maîtriser les fondamentaux du droit du travail
- L'accès est conditionné à l'existence d'un statut, en cours de formation :

- d'actif en emploi (ex : salarié, profession libérale...);
- de stagiaire de la formation professionnelle.

■ Procédure de sélection des candidats

Sélection sur dossier et entretien éventuel

Peuvent être organisées deux campagnes de recrutement. La seconde campagne est toutefois éventuelle, selon les résultats du premier recrutement. Les candidatures feront l'objet d'une dématérialisation via l'outil e-candidat disponible sur le site de l'Université de Bourgogne.

- Première campagne de recrutement : du 1^{er} juin au 30 juin : dépôt des candidatures sur e-candidat
- Première semaine de juillet : sélection sur dossier et audition éventuelle des candidats ;
- Deuxième campagne de recrutement du 15 juillet au 15 août : dépôt candidatures sur e-candidat
- Troisième semaine d'août : sélection sur dossier

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Les étudiants choisissent 5 modules parmi les modules 1 à 10.
Le module 11 est **obligatoire** pour tous les étudiants.

Module 1	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Finalités du droit du travail	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 2	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Conseil social et économique	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 3	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Santé au travail	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 4	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit social international	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 5	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit aux TPE	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 6	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Eclatement des notions	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 7	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Négociation collective	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 8	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les réorganisations	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 9	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit pénal du travail	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 10	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contentieux complexes	21h					CT	CT	3		3
TOTAL MODULE	21h					CT	CT	3		3

Module 11	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie, procédure et actualité		15h								
TOTAL MODULE		15h								

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en lignesur le site internet de l'Université

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/ma-scolarité-et-mon-calendrier-universitaire/ma-scolarité.html>

● **Sessions d'examen**

Pour le diplôme universitaire « Droit du travail expert », le contrôle des connaissances est opéré comme suit :

Session 1 : Chaque module choisi par l'étudiant (5 en tout) est évalué sous la forme d'un atelier de résolution de situations pratiques (oral) **en groupe suivi de questions individuelles.**

Session 2 : Les modules sur lesquels l'étudiant n'a pas obtenu 10/20 sont évalués sous la forme d'un atelier de résolution de situations pratiques (oral) **de manière individuelle.**

Le module 11 n'est pas évalué.

● **Absence aux examens**

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Il n'y a pas de compensation entre les modules. Le diplôme universitaire est validé si les étudiants obtiennent au moins 10/20 à chaque module.

CAPITALISATION : Un module est validé et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur le module.

Le redoublement n'est pas un droit mais il est possible. Il doit faire l'objet d'un accord pédagogique écrit par le responsable de formation.

La demande de redoublement doit être exprimée par écrit pendant la première campagne de candidature.

La décision d'accord du redoublement est étudiée à l'issue de la première campagne de candidature.